



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Oniris**
VetAgroBio Nantes
ÉCOLE NATIONALE

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

MARCHÉ 2026 –19 ACQUISITION D'UN SYSTÈME AUTOMATISÉ DE
CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE BASSE PRESSION (GC X-O-SCENT)
Plateforme B-FHIT – Unité MicroBioTech

Règlement de consultation (RC)

Mois d'établissement des prix (m0) : juillet 2026

Date limite de réception des offres : **10/07/2026 à 12h30**

Toutes les normes et les références à des marques s'entendent « ou équivalent »

**PROCEDURE
DEMATERIALISEE**

Sommaire

Article I.	Identification de l'organisme qui passe le marché.....	4
Article II.	Objet du marché	4
	<i>Nomenclature</i>	4
Article III.	Procédure de passation choisie et forme du marché.....	4
Article IV.	Allotissement	4
Article V.	Forme du marché	4
	<i>Forme des prix</i>	4
	<i>Mode de règlement du marché :</i>	4
	<i>Marchés complémentaires</i>	4
Article VI.	Lieux d'exécution	4
Article VII.	Variantes	4
Article VIII.	Groupement d'entreprises.....	4
Article IX.	Conditions de la consultation	5
	<i>Contenu du dossier de consultation</i>	5
	<i>Modalité de retrait du dossier de consultation</i>	5
	<i>Modalités des échanges d'informations durant la consultation (questions réponses)</i>	5
	<i>Visite de site</i>	5
Article X.	Présentation des candidatures et des offres.....	5
	<i>Présentation de la candidature</i>	5
	<i>Composition de l'offre du candidat</i>	5
	<i>Délai de validité des offres :</i>	6
Article XI.	CONDITIONS DE REMISE DES PLIS.....	6
Article XII.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES	6
	<i>Examen des candidatures</i>	6
	<i>Critères d'analyse des offres</i>	6
	<i>Présentation et essais</i>	7
Article XIII.	ATTRIBUTION	7
	<i>Négociations</i>	7
	<i>Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution et en cours d'exécution</i>	7
Article XIV.	CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	7
	<i>Clause d'insertion</i>	7

<i>Clauses environnementales</i>	7
Article XV. VOIES ET DELAIS DE RECOURS	8
Article XVI. MISE AU POINT DE L'OFFRE.....	8
Article XVII. CONTACTS	8

Article I. Identification de l'organisme qui passe le marché

ONIRIS

Ecole Nationale Vétérinaire Agroalimentaire et de l'Alimentation Nantes Atlantique
101 Route de Gachet - CS 40706
44307 NANTES CEDEX 3
Tél : 0240687777 - www.oniris-nantes.fr

Article II. Objet du marché

Cette consultation a pour objet l'acquisition d'un système automatisé de chromatographie liquide basse pression (GC X-O-SCENT) au profit de la plateforme B-FHIT (Bioproduction - For Health and Innovative Therapies), adossée à l'unité de recherche IECM UMR INRAE/Oniris VetAgroBio et rattachée à l'Unité Pédagogique MicroBioTech d'ONIRIS à Nantes.

Nomenclature

✓ Code CPV : 38000000-5 Équipements de laboratoire

Article III. Procédure de passation choisie et forme du marché

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée (MAPA), en dessous des seuils de procédure formalisée, en application des dispositions des articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

Article IV. Allotissement

Le présent marché n'est pas alloti.

Article V. Forme du marché

Le marché est mono-attributaire, à lot unique.

Forme des prix

Le marché est conclu à prix ferme et définitif pour la totalité de l'équipement et des prestations annexes (livraison, installation, mise en service, formation)

Mode de règlement du marché :

Le mode de règlement du marché sera le virement à 30 jours.

Marchés complémentaires

En application de l'article R. 2122-4 du code de la commande publique, un marché de fournitures négocié sans publicité ni mise en concurrence pourra être passé avec le titulaire pour des prestations complémentaires, si cela s'avère nécessaire. Ce nouveau marché sera alors négocié directement avec le titulaire qui proposera une offre technique et financière correspondante. Un tel marché négocié ne pourra être conclu que dans les trois ans suivant la notification du présent marché.

Les achats complémentaires sont conclus dans les conditions du marché initial.

Article VI. Lieux d'exécution

La livraison et les prestations d'installation seront réalisées sur le site :

ONIRIS – Campus des Sciences de l'Alimentation – Plateforme B-FHIT – Unité Pédagogique MicroBioTech
Rue de la Géraudière – 44322 NANTES CEDEX 3

Article VII. Variantes

Les variantes ne sont pas admises.

Article VIII. Groupement d'entreprises

Le groupement d'entreprise est autorisé et sera conjoint. Le mandataire sera solidaire de ses cotraitants.

Article IX. Conditions de la consultation

Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Le présent règlement de la consultation
- ✓ Le CCP (comprenant le cahier des charges)
- ✓ L'acte d'engagement

Modalité de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Modalités des échanges d'informations durant la consultation (questions réponses)

Les candidats auront la faculté de demander des renseignements complémentaires par écrit au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée via <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **6 jours** au plus tard avant la date limite de réception des propositions et des offres finales.

Visite de site

Dans le cadre de cette consultation, aucune visite de site ne sera effectuée.

Article X. Présentation des candidatures et des offres

Présentation de la candidature

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Extrait KBIS de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou document équivalent pour les entreprises établies à l'étranger;
- ✓ Attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- ✓ Références de prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années et/ou chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- ✓ Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que :
 - Le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues aux articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.
 - Le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation écrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail.

Ces informations peuvent être regroupées sur les imprimés **DC1** et **DC2** disponibles sur le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/dae/formulaires-declaration-candidat>

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique. Le candidat a la possibilité de substituer le Document Unique de Marché Européen (**DUME**) aux pièces mentionnées ci-dessus

Le **DUME** est une déclaration sur l'honneur permettant aux entreprises d'attester de leur compétence, de leur situation financière ainsi que de leurs capacités lorsqu'elles répondent à un marché public au sein d'un Etat de l'Union européenne.

Plus d'informations ici : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-esp>

Le DUME est disponible sur le portail « Chorus Pro » - <http://dume.chorus-pro.gouv.fr>

Le dossier de candidature précisera en outre :

- Les qualifications professionnelles
- Les moyens de la société

Composition de l'offre du candidat

L'offre du candidat comportera les pièces suivantes :

- ✓ L'acte d'engagement (AE) joint, complété.
- ✓ L'annexe à l'acte d'engagement : Devis détaillant l'ensemble des éléments énoncés au cahier des charges.

- ✓ Un mémoire technique détaillé répondant aux attentes formulées dans le cahier des charges ; adéquation du matériel proposé, délais de livraison, durée de garantie, durée maximale d'approvisionnement des pièces, délais maximums de dépannage.
- ✓ Les documentations techniques détaillées en langue française de tous les équipements et services proposés.

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Article XI. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

L'envoi électronique est obligatoire conformément à l'article R.2132-3 du code de la commande publique. La signature électronique n'est exigée qu'à la notification du marché au candidat retenu.

Les candidatures et les offres seront transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr>, avant la date et l'heure suivantes :

10/07/2026– 12h30

La date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plate-forme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Un envoi par mail n'est pas considéré comme une offre dématérialisée.

Le candidat peut transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVS-ROM, clé USB...). Elle ne se substitue pas à l'envoi électronique obligatoire. Elle sera ouverte uniquement si un incident technique imputable à la Plateforme des Achats de l'Etat ou un virus informatique rendrait impossible l'ouverture de l'offre sur la Plateforme des Achats de l'Etat.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir à ONIRIS à date limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Marché **2026-19** copie de sauvegarde »

La copie de sauvegarde doit être envoyée à l'adresse suivante :

ONIRIS - Service Achats/Marchés

Atlanpôle La Chantrerie - 101 route de Gachet - CS 40706 - 44307 NANTES CEDEX 3

Article XII. EXAMEN DES CANDIDATURES ET CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Examen des candidatures

Ne seront pas recevables, les opérateurs économiques :

- ✓ Qui ne sont pas en règle au niveau de leur situation fiscale et sociale conformément aux dispositions des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.
- ✓ En état de liquidation judiciaire ou dont la faillite personnelle a été prononcée, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger
- ✓ Qui n'ont pas fourni les pièces mentionnées à l'article X ci-dessus.

L'analyse des candidatures portera sur les points suivants :

- ✓ Références professionnelles similaires

Critères d'analyse des offres

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique, ONIRIS choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants :

A : Valeur technique : 55% (100 points)

- Adéquation aux caractéristiques requises (flexibilité, modularité, détecteurs, pompes, logiciel) : 60 %
- Qualité des prestations associées (installation, formation, SAV, garantie, pièces détachées) : 20 %
- Qualité de la documentation technique fournie et facilité de prise en main : 20 %

B : Valeur prix : 45% (100 points)

La notation de la valeur prix est calculée sur la base de la formule suivante :

- offre moins disante (Omd) = 100 pts

- note de l'offre examinée (Oe) = $Omd/Oe \cdot 100$

Pondération :

NOTE = 0,50 x (A/100) + 0,50 x (B/100)

En cas d'absence de Devis et/ou d'insuffisance du dossier technique, l'offre sera jugée irrecevable.

Présentation et essais

A l'issue de la réception des offres, il pourra, éventuellement, être demandé une présentation du matériel proposé avec la possibilité de procéder à des essais, dans les locaux d'ONIRIS. Les modalités seront alors transmises aux candidats via le site « Place ».

Article XIII. ATTRIBUTION

Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'entamer une phase de négociation avec les entreprises ayant présenté les meilleures offres. Cette négociation portera sur le prix et les prestations proposées et se fera via la messagerie de la plateforme PLACE.

Toutefois Oniris se réserve la possibilité d'attribuer ce marché sans négociation.

L'offre économiquement la plus avantageuse au sens de l'article R.2152-7 du Code de la commande publique est retenue sous réserve de validation des éléments de la candidature et de la transmission dans les 10 jours ouvrables à compter de la demande par le pouvoir adjudicateur des certificats et attestations mentionnées à l'article X ci-dessus.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu ne pourrait fournir ces documents dans le délai imparti, son offre sera exclue sans possibilité de régularisation. Le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution et en cours d'exécution

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail et D.243-15 du code de la sécurité sociale).

Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Plateforme e-Attestations.com

Pour le dépôt des pièces énumérées ci-dessus, ONIRIS met à la disposition des titulaires des marchés publics, gratuitement, une plateforme en ligne :

<https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html>

Celle-ci permet de sécuriser et simplifier les démarches administratives obligatoires et de lutter contre le travail dissimulé.

L'utilisation de cette plateforme est impérative

Les entreprises attributaires de marchés doivent déposer – gratuitement – sur la plateforme, les documents suivants :

- *Tous les 6 mois :*

- Attestation sociale « vigilance » à jour (Urssaf ou autre) : à télécharger en ligne sur leur site ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et participant à la réalisation des travaux ou à la fourniture de services, objet du contrat. Cette liste devra être mise à jour sur le site e-Attestations tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du contrat en cours.

Article XIV. CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Clause d'insertion

Il n'est pas prévu d'obligation minimale au sens des articles L.2112-2 et R.2112-1 du Code de la commande publique.

Clauses environnementales

Les conditions d'exécution à caractère environnemental et social applicables au présent marché sont définies à l'article 10 du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Article XV. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

En cas de litige, les deux parties tenteront de trouver une solution amiable à leur litige. A défaut, le Tribunal administratif de Nantes est seul compétent. :

Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES – France

greffe.ta-nantes@juradm.fr

<http://www.ta-nantes.juradm.fr>

Tél. : 02 40 99 46 00

Article XVI. MISE AU POINT DE L'OFFRE

Conformément à l'article R2152-13 du Code de la Commande Publique, il peut être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.

Article XVII. CONTACTS

Contact pour tout renseignement technique sur le dossier :

Plateforme B-FHIT – Unité Pédagogique MicroBioTech – ONIRIS VetAgroBio

Mathilde MOSSER – Maîtresse de conférences, responsable scientifique – mathilde.mosser@oniris-nantes.fr

Laurence DE BEAUREPAIRE – Ingénieure d'étude – laurence.de-beaurepaire@oniris-nantes.fr

Floriane BINET – Ingénieure de recherche – floriane.binet@oniris-nantes.fr

Contact pour tout renseignement administratif sur le dossier :

Service des Marchés : 02 40 68 78 33 | achats@oniris-nantes.fr